

**DÉCLARATION DES SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES NON
SOUMISES A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**

N° 2072-S-SD
**DÉCLARATION RELATIVE
AUX REVENUS PERÇUS AU
TITRE DE L'ANNÉE
2024**

Formulaire obligatoire
ARTICLE 46 C DE L'ANNEXE III AU
CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS

horaires d'ouverture sur impots.gouv.fr,
rubrique « Nous contacter »

Adresse du service où il
convient de renvoyer un
exemplaire préidentifié de
la présente déclaration

Identification du destinataire

Adresse du déclarant si elle
est différente du destinataire

SIE		N° de dossier		Clé		Régime		Code, service	
N° SIREN									

**LE DÉPÔT DE VOTRE DÉCLARATION DOIT OBLIGATOIREMENT ÊTRE EFFECTUÉ PAR VOIE
DÉMATÉRIALISÉE.**

Vous pouvez saisir votre déclaration en ligne à partir de « VOTRE ESPACE PROFESSIONNEL » sur le site impots.gouv.fr.

Pour pouvoir déclarer en ligne, vous devez créer votre espace abonné. Pour vous aider dans vos démarches, vous pouvez vous reporter à la notice n°2072-S-NOT-SD rubrique « Télédéclaration de votre N°2072-S ».

La date limite légale de dépôt de cette déclaration est fixée au 2^{ème} jour ouvré qui suit le 1^{er} mai soit le 5 mai 2025, mais vous disposez d'un délai supplémentaire de 15 jours lorsque vous télédéclarez vos résultats.

Les éléments à déclarer concernent, selon le cas, l'année civile ou l'exercice clos au cours de l'année 2024.

Nombre d'annexes :

2072-S-A1 : 2072-S-A2 :

I - RÉSULTAT NET À RÉPARTIR ENTRE LES ASSOCIÉS

R1	Revenus bruts (total des lignes 5+19-20+22 de l'ensemble des immeubles des cadres "VII - Détermination des revenus selon la règle des revenus fonciers" – 2072-S-A1-SD)		R2	Paiement sur travaux (total de la ligne 9 de l'ensemble des immeubles des cadres "VII - Détermination des revenus selon la règle des revenus fonciers" – 2072-S-A1-SD)	
R3	Frais et charges autres qu'intérêts d'emprunts (total des lignes 16 de l'ensemble des immeubles des cadres "VII - Détermination des revenus selon la règle des revenus fonciers" – 2072-S-A1-SD)		R4	Intérêts d'emprunts (total des lignes 17 de l'ensemble des immeubles des cadres "VII - Détermination des revenus selon la règle des revenus fonciers" – 2072-S-A1-SD)	
R5	Revenu net (+) ou déficit net (-) (total des lignes 23 de l'ensemble des immeubles des cadres "VII - Détermination des revenus selon la règle des revenus fonciers" – 2072-S-A1-SD)				

Date et signature :

Téléphone :

Courrier électronique :

II – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX RELATIFS À LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE NON SOUMISE À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Dénomination de la société			
Adresse de la société			
Adresse du siège social à la date d'ouverture de l'exercice clos en 2024			
Adresse du siège social en cas de changement au cours de l'exercice clos en 2024			
Date de clôture de l'exercice comptable			
Nom du gérant			
Adresse du gérant			
N° de téléphone du gérant			
Nom du comptable			
Adresse du comptable			
N° de téléphone du comptable			
Nom du conseil			
Adresse du conseil			
N° de téléphone du conseil			
Nom de l'administrateur de biens			
Adresse de l'administrateur de biens			
N° de téléphone de l'administrateur de biens			
Nombre d'associés			
Nombre total de parts dans la société à la date d'ouverture de l'exercice clos en 2024			
Montant nominal des parts à la date d'ouverture de l'exercice clos en 2024			
Augmentation du nombre de parts au cours de l'exercice clos en 2024	OUI : ☐	NON : ☐	Nombre de parts en plus :
Diminution du nombre de parts au cours de l'exercice clos en 2024	OUI : ☐	NON : ☐	Nombre de parts en moins :
Nombre total de parts dans la société à la date de clôture de l'exercice clos en 2024			
Montant nominal des parts à la date de clôture de l'exercice clos en 2024			

III – RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX PRODUITS OU CHARGES RÉALISÉS PAR LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE AU TITRE DE L'ANNÉE 2024 AUTRES QUE LES REVENUS DES IMMEUBLES

R6	Montant global des produits financiers réalisés par la société immobilière en €	
R7	Montant global des produits exceptionnels (plus-values de cession) ⁽¹⁾ réalisés par la société immobilière en €	
R8	Montant global des charges exceptionnelles (moins-values de cession) ⁽²⁾ réalisées par la société immobilière en €	

¹ Les plus-values de cession sont les plus-values réalisées par la société immobilière lors de la vente de biens mobiliers (*exemple*: titres de participation) ou immobiliers qu'elle détient.

² Les moins-values de cession sont les moins-values réalisées par la société immobilière lors de la vente de biens mobiliers (*exemple*: titres de participation) ou immobiliers qu'elle détient.

IV – LISTE DES IMMEUBLES DÉTENUS PAR LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE AU TITRE DE L’ANNÉE 2024

	Adresse des immeubles détenus au titre de l'année 2024	Nombre de locaux	Déduction spécifique*	Nature de l'immeuble*		En cas d'acquisition de l'immeuble au titre de l'année 2024, cocher la case
				A*	B*	
IV-1						☐
IV-2						☐
IV-3						☐
IV-4						☐
IV-5						☐
IV-6						☐

* Les codifications sont mentionnées sur la notice disponible en ligne sur le portail «*impots.gouv.fr*».

V – IDENTIFICATION DES TIERS AUTRES QUE DES ASSOCIÉS BÉNÉFICIAIRE GRATUITEMENT DE LA JOUISSANCE DE TOUT OU PARTIE D’UN IMMEUBLE DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ AU TITRE DE L’ANNÉE 2024

	Identité du tiers bénéficiaire	N° SIREN	Adresse si elle est différente de celle de l'immeuble dont il détient gratuitement la jouissance	Immeubles attribués en jouissance - Immeuble n°
V-1				IV....
V-2				IV....
V-3				IV....
V-4				IV....
V-5				IV....
V-6				IV....

VI – CESSION DE PARTS DE LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE AU TITRE DE L'ANNÉE 2024

[illegible]

XI : ANNEXE LIBRE :

[illegible]